



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

Dûment convoquée et tenue au 501 des Érables, Trois-Rivières, ce douzième jour de septembre deux mille dix-sept.

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Mot de bienvenue

Madame Chantal Morin, directrice de l'Académie les Estacades, souhaite la bienvenue aux parents.

#### 2. Adoption du projet d'ordre du jour de la présente assemblée

Madame Chantal Morin fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Denis Boudreault d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 septembre 2016

Il est proposé par monsieur Yves Buisson d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents tenue le 13 septembre 2016.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. Rapport des activités annuelles du conseil d'établissement 2016-2017

Madame Pelletier, présidente du conseil d'établissement 2016-2017, fait la lecture du rapport des activités du conseil d'établissement adopté le 7 juin 2017 (**CE 16-17/46**).

Rapport annexé

#### 5. Rapport de la représentante au comité de parents

Monsieur Boudreault, représentant des parents au comité de parents, mentionne qu'il y a une réunion par mois et qu'ils discutent sur différents sujets, entre autres :

- Loi 105;
- Consultation sur la réussite éducative;
- Bilan annuel;
- Sécurisation des épreuves;
- Etc.

---

## 6. Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire (Comité EHDAA)

Madame Morin explique que pour siéger sur ce comité, les enfants des parents doivent avoir un plan d'intervention actif pour leur enfant durant l'année scolaire, en plus, d'être un parent faisant partie du comité de parents. Le recrutement est donc très difficile.

Madame Morin présente l'équipe de direction.

## 7. Portrait de l'Académie/Projet éducatif

Madame Morin dresse le portrait de l'Académie les Estacades en présentant différents tableaux comparatifs des programmes et centres d'intérêt.

Elle présente également le projet éducatif.

## 8. Explication des rôles et fonctions du conseil d'établissement

Madame Pelletier décrit la composition du conseil d'établissement, ses rencontres et son rôle à l'intérieur de l'école.

## 9. Loi 105

Madame Morin explique le projet de loi 105. Elle mentionne que dorénavant, des parents substitués pourront assister au conseil d'établissement en remplacement d'un parent absent. La nomination des substitués convient pour les membres parents, enseignants, ainsi que les représentants du personnel de soutien et professionnel nommés au conseil d'établissement.

## 10. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

### 10.1 Nomination d'un président d'élection

Il est proposé par monsieur Luc Francoeur de nommer :

Monsieur Pierre Goulet comme président d'élection.

Monsieur Pierre Goulet accepte.

#### 10.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par madame Luce Mongrain de nommer madame Suzie Dessureault pour qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élection. Madame Dessureault accepte.

#### 10.3 Nomination de 2 scrutateurs

Madame Luce Mongrain se propose pour agir comme scrutatrice d'élection.

Monsieur Luc Francoeur se propose pour agir comme scrutateur d'élection.

#### 10.4 Procédure de mises en candidature

Monsieur Goulet explique la procédure d'élection.

#### 10.5 Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats

Sont à combler : 4 postes pour un mandat de 2 ans.

#### 10.6 Élection des parents au conseil d'établissement

Proposition des candidatures pour les mandats de 2 ans :

Monsieur Yves Buisson propose sa candidature.

Madame Catherine Bégin propose sa candidature.

Madame Julie Vallières propose sa candidature.

Madame Betty Michaud propose sa candidature par écrit. Toutefois, si le nombre de candidats est suffisant, elle demande de retirer sa candidature.

Monsieur Martin Milot propose la candidature de monsieur Stéphane Perreault. M. Perreault accepte et mentionne qu'il est le conjoint de madame Mongrain.

Il est proposé par monsieur Martin Milot de clore la période de candidature.

Les 4 postes sont pourvus pour 2 ans par mesdames Catherine Bégin et Julie Vallières ainsi que messieurs Buisson et Perreault.

### 10.7 Élection des parents substitués au conseil d'établissement

Proposition des candidatures pour les parents substitués.

Monsieur Stéphane Perreault propose monsieur Martin Milot. Monsieur Milot accepte.

Madame Anne-Marie Boudreault se propose comme substitut à monsieur Denis Boudreault

Monsieur Patrick Cossette se propose.

Monsieur Stéphane Perreault demande si le substitut peut être le représentant de la communauté. Madame Morin mentionne qu'elle prendra l'information auprès du secrétariat général et explique qu'il y a quelques questionnements à vérifier.

Puisque que le nombre de parents substitués est inférieur au nombre de parents siégeant au conseil d'établissement, monsieur Milot se propose substitués pour plusieurs membres parents du conseil d'établissement.

Il est proposé par madame Plourde de clore la période de candidature.

### 10.8 Élection du représentant au comité de parents

Monsieur Denis Boudreault se propose pour représenter les parents du conseil d'établissement au comité de parents.

### 10.9 Nomination d'un substitut au comité de parents

Monsieur Yves Buisson se propose substitut au représentant des parents au comité de parents.

## 11. Période de questions

Aucune question.

Madame Morin mentionne que la première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 18 octobre et que la première rencontre pour le comité de parents aura lieu le 3 octobre.

## 12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 07 par madame Plourde que la séance soit levée.

---

Chantal Morin  
Directrice